

IBGE - BIM
Gulledelle, 100

B – 1200 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : EDS 16/02/2004
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.10bis/s.343
Annexe : /

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Domaine du Rouge-Cloître. Avant-projet de restauration des jardins.
AVIS MODIFICATIF.

En réponse à votre lettre du 17 février 2004, en référence, reçue le 19 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 mars 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet, qui est toujours à l'état d'intention et d'esquisse, s'inscrit dans une réhabilitation 'historicisante' des lieux. Il s'inspire du plan Culp – parfois en le prenant à la lettre et parfois en l'adaptant librement –, sans que ces choix ne soient justifiés. Il n'arbitre pas de manière nuancée les enjeux d'ordre historique/monumental et les enjeux d'ordre paysager/botanique là où des conflits d'intérêt sont manifestes (grande cour d'honneur, zone humide, zone naturelle, etc.). Il n'a guère évolué sur le problème important de la mise en valeur ou non des vestiges archéologiques, ni sur ses implications du point de vue des niveaux. Enfin, les aspects budgétaires et de personnel liés notamment à l'entretien des futurs aménagements ne sont pas abordés.

Par conséquent, la Commission se trouve dans l'impossibilité de rendre un avis circonstancié sur le projet. Elle émet les recommandations suivantes pour la poursuite de l'étude :

- la grande cour d'honneur doit être traitée comme une seule entité d'une grande flexibilité (dans laquelle le « jardin romantique » constituera éventuellement une enclave). Les aménagements doivent respecter d'une part la perméabilité et la perspective qui part de la nouvelle entrée vers la maison de Savoie et, d'autre part, le panorama qui s'ouvre depuis la grande cour baroque vers la partie aval de la vallée et l'étang n°4. Dans cet objectif, la Commission demande de renoncer aux jeux de haies qui divisent l'espace arbitrairement, hypothèquent sa flexibilité et altèrent la ligne continue du mur de la grande terrasse vers l'étang n°4. Elle demande de ne pas marquer dans des aménagements fixes les possibilités éventuelles de stationnement dans cette cour et de poursuivre la réflexion sur les revêtements de sol et aménagements divers. La nouvelle fontaine constituera le pivot de la grande cour. Il convient donc de vérifier son implantation par une fouille archéologique. Enfin, la CRMS demande de disposer d'une évaluation sérieuse de l'état sanitaire et de l'intérêt paysager des arbres existants car elle estime que la proposition d'abattage complet de la superficie de la grande cour est peu justifiée au regard de la protection des lieux comme site naturel. La volonté de préserver un bouquet d'arbres du côté de la digue de l'étang n°3 a conduit à un phasage des travaux de restitution du mur d'enceinte. Une même démarche pourrait être observée ici, d'autant que le fût élevé de quelques arbres ne peut handicaper la perspective vers l'étang n°4.

- Une évaluation similaire est indispensable pour l'entièreté du site dont la quasi totalité des arbres est promise à l'abattage. La Commission estime qu'une approche plus nuancée est indispensable dans un site protégé et que la situation existante ne peut être complètement oblitérée au profit d'un programme en mal de définition. Les propositions de replantation et de réaménagement d'une succession de jardins participant à une évocation des différentes entités qui constituaient l'abbaye au XVIII^e siècle, renvoient à des exemples français qui sont peu comparables à celui qui nous occupe du point de vue de l'ambition des objectifs, de l'ampleur des moyens, et de la rigueur scientifique de la démarche. La Commission ne peut se résoudre à souscrire à ce parti sans être éclairée sur les moyens que l'on compte mettre en œuvre pour parvenir à ces fins. Le danger est d'aboutir à un projet hybride, qui ne recrée ni une cohérence paysagère, ni une lecture historique correcte (et encore moins les deux).
- Les vestiges archéologiques que le projet est censé mettre en valeur ne sont pas documentés. Leur situation exacte (plans et élévations ou photographies cotées) et leurs niveaux devraient être parfaitement connus pour permettre une réflexion globale sur la problématique de la mise en valeur ou non des vestiges – étant bien entendu que des parties essentielles du site n'ont pas été fouillées et ne le seront pas dans un avenir proche (église abbatiale). Seule une étude plus précise des niveaux et une évaluation des moyens nécessaires à une mise en valeur permettront de vérifier le bien-fondé de cette hypothèse et ses conséquences sur l'aménagement des jardins (problème de raccord de niveaux avec des aménagements postérieurs dans le temps, problème de conservation matérielle des vestiges, etc.). La Commission estime que cette évaluation doit se faire en collaboration très étroite avec les archéologues de la D.M.S. qui fouillent le site depuis plusieurs années et qui en ont une bonne connaissance. Elle demande qu'ils soient directement associés aux réflexions du bureau d'étude et qu'ils éclairent la C.R.M.S. sur le parti le plus judicieux à prendre.
- La perspective la plus longue que l'on perçoit depuis la nouvelle entrée est l'axe directeur qui va de la porte principale à la Porte de la Ferme (puis à la Kalkpoort). Cet axe figurait comme un des deux axes majeurs sur le plan directeur de 2001 qui a dicté à la fois le parti de restauration de l'enceinte et de restructuration du site. Amener le promeneur (par une dynamique naturelle des espaces) à se déplacer vers le point de la plus grande profondeur sur l'axe de la Porte de la Ferme puis de la Kalkpoort permet une promenade architecturale de grande qualité, sans devoir toucher au patrimoine bâti. Cette promenade constitue un atout essentiel de la lisibilité du site et de la perception de son ampleur. Dans l'esquisse actuelle de réaménagement des jardins, cet axe a été choisi pour le passage des pompiers, ce qui nécessite l'implantation sur le trajet de nombreux obstacles techniques et de dispositifs sophistiqués (en particulier à proximité de la ferme). La Commission n'encourage pas ce choix. Elle demande de privilégier et de dégager la perspective ouverte de l'entrée principale vers la porte de la ferme puis la Kalkpoort, de conserver les pavés de la cour de la ferme et, à cet effet, de faire passer les pompiers entre la Maison de Savoie et le Quartier des Hôtes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE

Président